



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2026-17/V
PORTANT réglementation du stationnement Rue de l'Eglise

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),

VU le bal de promotion organisé par l'IFSI de Saverne le 3 avril 2026 au Hohgraben ;

VU qu'il y a lieu de stocker le matériel (four à tartes flambées...) sur les places de stationnement situées devant le Hohgraben

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement, afin de préserver le bon ordre public et d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1er : Stationnement interdit

Le stationnement des véhicules sera interdit devant le Hohgraben du vendredi 3 avril 2026 de 18h00 au samedi 4 avril 2026 à 12h00, afin de permettre aux organisateurs de stocker le matériel.

Article 2 : Pose de la signalisation

La signalisation réglementant le stationnement des véhicules sera mise en place et enlevée par le service technique de Dettwiller.

Article 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera punie conformément à l'article R 610-5 du Code Pénal.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne

- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne

- à la Police Municipale de Saverne

- à Mme Marion SCHAEFFER, organisatrice du bal de promotion

- à la directrice du Périscolaire - Dettwiller

- à la directrice du Multi accueil - Dettwiller

- inscrite au registre des arrêtés

- affichée en mairie



Fait à Dettwiller, le 27 mars 2026

Le Maire, Pascal BOEHM